POINT COMMUN-E

J.-F. B. 1009 PULLY

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

39 / HIVER 2011

EN DÉCEMBRE, LE SAPIN DE NOËL EST OMNIPRÉSENT DANS NOS COMMUNES

POINT DE VUE

CLAUDINE WYSSA
PRÉSIDENTE DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISES,
DÉPUTÉE, SYNDIQUE DE BUSSIGNY

Demain, les communes !

A l'orée de cette nouvelle législature communale et en parallèle au démarrage des travaux du nouveau comité de l'UCV, je vous livre quelques réflexions sur l'avenir de nos communes, dans le cadre de l'évolution générale de notre société.

Une croissance démographique de 2% en moyenne dans notre canton et le cortège de difficultés et de défis qui en découlent, les impacts sur la gestion publique sont conséquents. Les autorités de nos communes et villes doivent gérer de plus en plus de dossiers dont les composantes sont d'ordre régional ou supra communal et dont la complexité est accrue.

Prenons quelques exemples. En termes de mobilité, plus question d'échapper au concept, il faut penser agglomération! Sur le plan budgétaire, le casse-tête de la péréquation a déjà surpris plus d'un boursier ou conseiller municipal. L'arrivée de nouveaux contribuables, appréciée comme il se doit, rebondit aussitôt sur les besoins en structures d'accueil parascolaire, en prestations sociales, en infrastructures en général, sans oublier le thème sensible de la sécurité publique, et j'en passe...

Cette nouvelle équation à plusieurs inconnues pose de nouveaux défis et égratigne l'autonomie communale. Dans ce Pays de Vaud, où l'histoire a déjà conféré beaucoup de pouvoirs à l'Etat en comparaison intercantonale, le temps est venu pour les autorités communales de resserrer les rangs si elles entendent assurer le fait d'avoir un mot à dire dans les décisions. Non qu'elles pêcheraient par excès d'appétit pour le pouvoir, mais parce que la gestion à l'échelon de la commune, petite comme grande, préserve tout son sens. La démocratie participative à l'échelon local implique les citoyens, jeunes et moins jeunes. La capacité à influencer les décisions publiques est véritablement un atout précieux pour notre pays.

Nous, membres des autorités communales, sommes dans l'obligation de redéfinir le partage des responsabilités, de nous affirmer davantage en force de propositions et décisions vis-à-vis de l'Etat cantonal, de participer activement aux débats politiques qui nous concernent, le tout en tenant compte des besoins parfois très différents de nos communes en vertu de leur taille. Pour assumer ce rôle, les communes se sont fédérées, notamment dans le cadre de l'UCV. C'est bien cet esprit «fédératif» qui doit présider aux destinées de nos communes dans ce qu'elles ont à défendre ou revendiquer en commun.

Cette démarche est par essence constructive, collégiale et non défensive. Elle implique en cela l'unité, la force d'un collectif au front large. Le comité et la présidence de l'UCV sauront s'en inspirer ■

SOMMAIRE

N° 39 - HIVER 2011

Assemblée générale extraordinaire de l'UCV à Morges 4
Merci Monsieur le Président Yvan Tardy 6
Présentation des nouvelles instances de l'UCV 7
Cours de la CEP 2012 11
Point juridique, arrêt du TF commune de St-Sulpice 12
Fusion de Bourg-en-Lavaux 2e Partie 14
Interview 5 sur 5 avec Claudine Wyssa et Yvan Tardy 17
Assemblée générale de la FEDEVACO 18
Assemblée générale de l'AVSM à Forel 20
AVDAAS > PC familles et rente ponts 23
Assemblée générale de l'ACPMV à Savatan 24
Concours
> de dessins humoristiques
> du point d'intersection 27
AVIATCO Journée technique à Bulle 28
Mémento Cours spécifiques 30

IMPRESSUM
Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression
PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch
Régie des annonces
Regipub SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > E-mail: contact@regipubsa.ch
Graphisme, PAO et prépresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

Une poya à la découverte des communes vaudoises pour une année 2012 riche d'échanges et de projets

Avec tous les meilleurs voeux
du Comité et du Secrétariat de l'UCV

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Une nouvelle présidente pour l'UCV

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 novembre 2001 à Morges, les délégués de notre association ont élu à la présidence de l'UCV Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny-près-Lausanne. Vous pourrez lire son message en édito de ce numéro.

L'UCV félicite sa nouvelle présidente et ses instances se réjouissent d'œuvrer avec elle au service de l'ensemble des communes vaudoises ■

TEXTE: NATHALIE GREINER-MEYLAN
COMITÉ DE RÉDACTION POINT COMMUN-E
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Photo de gauche:
Mme Claudine Wyssa vient d'être élue présidente de l'UCV avec les félicitations de l'assemblée

Photo de droite:
Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Leuba, lors de son discours

Ci-dessus, de gauche à droite:

L'Assemblée générale de l'UCV a choisi son nouveau président à bulletin secret

Monsieur Didier Lohri, syndic de Bassins, membre du comité et candidat à la présidence de l'UCV

La salle de réunion de Beausobre fort bien remplie

Le contrôle des participants et de leurs bulletins de vote

Monsieur Darbellay, syndic de Ballaigues, a dénoncé avec beaucoup d'humour les errements de POCAMA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE L'UCV À MORGES

Remerciements au Président Yvan Tardy

TEXTE: BRIGITTE DIND
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UCV
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

13: ce chiffre symbolique représente aussi le nombre d'années consacrées au service de l'Union des Communes Vaudoises.

Conseiller communal, Municipal puis Syndic d'Epalinges, sans oublier une législature au Grand Conseil, Monsieur Yvan Tardy est entré au Comité de l'UCV en 1998 et l'a présidé dès 2006.

Cette même année, le Président du gouvernement vaudois enterrait la hache de guerre avec notre association, lors d'une mémorable assemblée générale à Mézières.

La voie du consensus était tracée… Pas facile d'hériter de ce rôle convenu lorsque l'autonomie communale est chaque jour davantage vidée de sa substance par la faible marge de manœuvre que laissent les reports de charges du Canton et de la Confédération.

Combien d'heures consacrées à des négociations souvent ardues dans le cadre notamment des plateformes «péréquation», «écoles de musique», «réforme policière», «parascolaire» et «transports scolaires»! La vigilance de notre capitaine a été mise à rude épreuve:

- Ne pas s'échouer sur les brisants du «Ce qui est à moi est à moi, ce qui est à vous est négociable»
- Ne pas céder au chant des sirènes vantant un accord prêt à l'emploi
- Parer l'écueil des intérêts parfois divergents des communes et garder le cap sur leur intérêt commun.

Outre les plateformes de négociations, M. Tardy a représenté notre association dans de nombreuses commissions ou comités, dont la COPAR, l'AVASAD, la CIP et le Conseil de Fondation de Beaulieu. Sur tous ces dossiers, le plus souvent complexes, M. Tardy s'est engagé avec conviction. Au moment où sa présidence s'achève, nous lui exprimons notre profonde gratitude pour ces 13 années passées au service des communes vaudoises.

Merci d'avoir tenu bon la barre et surtout que les vents soient propices à une retraite bien méritée.

Quant aux membres du Comité qui nous quittent: Mmes Nicole Gross, Nicole Rimella, MM Jean-François Hirsbrunner, Pierre Kaelin et Yvan Nicolier, (voire photos) qu'ils soient publiquement remerciés de leur engagement sans faille, car ils ont participé à de nombreuses commissions, groupes de travail et autres plateformes. Leur investissement au sein du Comité doit être salué avec gratitude. Tous nos vœux les accompagnent pour la suite ■

Les membres du comité qui nous quittent

Photos de gauche à droite et de haut en bas:

Mme Nicole Gross
M. Jean-François Hirsbrunner
M. Pierre Kaelin
M. Yvan Nicolier
Mme Nicole Rimella
M. Yvan Tardy, Président

NOUVELLES INSTANCES
DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Félicitations à tous les délégués pour leur engagement!

Photo ci-dessus, de gauche à droite:
Les nouveaux membres du comité de l'UCV, Francis Jaunin, syndic de Thierrens; Claudine Wyssa, syndique de Bussigny; Christelle Luisier Brodard, syndique de Payerne; Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne et en médaillon, Edgar Schiesser, syndic de Romanel-sur-Lausanne; Laurent Wehrli, syndic de Montreux

Désignés par leurs districts respectifs, ils ont accepté de servir l'intérêt général des communes vaudoises, en plus de la charge de leur propre commune.

L'engagement des délégués au sein des organes de l'UCV est vital non seulement pour notre association, mais surtout pour l'ensemble des collectivités locales.

Ces élus siégeront au minimum:

11 fois l'an pour le Comité

4 fois l'an pour le Conseil

4 fois l'an pour le Groupe des Villes

4 fois l'an pour le Groupe des Bourgs et Villages.

Leur rôle charnière est important pour le bon fonctionnement de notre association, car vos représentants sont amenés, d'une part à relayer les préoccupations des communes de leur district auprès de l'UCV et, d'autre part, à vous communiquer toutes les informations nécessaires au sujet des dossiers en cours.

Ainsi, dans votre district, votre région, n'hésitez pas à contacter les représentants que vous avez élus!

Mais ce n'est pas tout: un certain nombre d'entre eux s'investiront dans des groupes de travail, des commissions ou autres plateformes. S'agissant de ces dernières, elles s'accompagnent souvent de séances préparatoires pour négocier dans les meilleures conditions.

La charge n'est donc pas des moindres pour qui veut bien s'impliquer. Notre reconnaissance va à celles et ceux qui ont accepté cette responsabilité ■

LÉGISLATURE 2011 > 2016

Tous les délégués de l'Union des Communes Vaudoises

DISTRICT	COMITÉ	
AIGLE		• **Annie OGUEY,** syndique d'Ormont-Dessous
BROYE-VULLY		• **Christelle LUISIER BRODARD,** syndique de Payerne
GROS-DE-VAUD		• **Francis JAUNIN,** syndic de Thierrens
JURA NORD-VAUDOIS		• **Julien CUÉREL,** syndic de Baulmes
LAUSANNE		• **Edgar SCHIESSER,** syndic de Romanel-sur-Lausanne • **Daniel BRÉLAZ,** syndic de Lausanne, membre de droit
LAVAUX-ORON		• **Gustave MUHEIM,** syndic de Belmont-sur-Lausanne
MORGES		• **Nuria GORRITE,** syndique de Morges
NYON		• **Didier LOHRI,** syndic de Bassins
OUEST-LAUSANNOIS		• **Claudine WYSSA,** syndique de Bussigny-près-Lausanne Présidente de l'UCV
RIVIERA PAYS-D'ENHAUT		• **Laurent WEHRLI,** syndic de Montreux

CONSEIL	BOURGS & VILLAGES	GROUPE DES VILLES
• Gilbert Anex, syndic de Gryon • Frédéric Borloz, syndic d'Aigle • Philippe Grobéty, syndic d'Ormont-Dessus • Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville • Jean-Marc Udriot, syndic de Leysin	• Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville	• Frédéric Borloz, syndic d'Aigle
• Aliette Rey Marion, députée, municipale Lucens • Daniel Ruch, syndic de Corcelles-le-Jorat • Yves Nicolier, municipal d'Avenches • Philippe Mayor, syndic de Grandcour • Guy Delpedro, syndic de Valbroye	• Blaise Clerc, municipal de Vully-les-Lacs • Samuel Burnand, syndic de Syens	• Christelle Luisier-Brodard, syndique de Payerne
• Jean-Luc Bezençon, syndic de Goumoëns • Béatrice Métraux, syndique de Bottens • Pascal Favre, syndic d'Etagnières • Véronique Gilliard, syndique de Peyres-Possens • Michel Buttin, syndic de Mex	• Michel Pittet, syndic de Froideville • Urs Lauper, syndic de Bretigny-sur-Morrens	• Yvan Nicolier, syndic d'Echallens
• Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe • Ginette Duvoisin, syndique de Tévenon • Yves Pellaux, syndic de Pomy • Christian Kunze, syndic de Chavornay • Stéphane Silvani, syndic de Mutrux	• Marinette Benoit, syndique des Clées • Frédéric Rohner, syndic de Montagny-près-Yverdon	• Daniel von Siebenthal, syndic d'Yverdon-les-Bains
• Louis Savary, syndic de Cheseaux-sur-Lsne • Oscar Tosato, municipal à Lausanne • Maurice Mischler, syndic d'Epalinges • Jacques Marchand, municipal au Mont-sur-Lsne • Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont-sur-Lsne	• Michèle Gay-Vallotton, municipale à Cheseaux-sur-Lausanne	• Daniel Brélaz, syndic de Lausanne • Maurice Mischler, syndic d'Epalinges
• Daniel Flotron, syndic de Forel-Lavaux • René Gilliéron, syndic de Puidoux • Jacques Ochs, municipal de Savigny • Nicole Gross, municipale à Bourg-en-Lavaux • Philippe Bardet, syndic d'Essertes	• Max Graf, syndic de Bourg-en-Lavaux	• Jacques-André Conne, syndic de Lutry • Gil Reichen, syndic de Pully
• Michel Roulet, syndic d'Etoy • François Delay, syndic de Cottens • Guiseppina Wälti Caviezel, syndique de Reverolle • Fabienne Coderey, syndique de Berolle • Bernard Rochat, syndic de Lavigny	• Marlyse Holzer, syndique de Lully • Michel Dubois, syndic de St-Oyens	• Nuria Gorrite, syndique de Morges
• Philippe Parmelin, syndic de Bursins • Jacques Mugnier, syndic de Duillier • Charles Muller, syndic de Perroy • Jean-Noël Goël, syndic de Rolle • Eric Hermann, syndic d'Arzier	• Eric Hermann, syndic d'Arzier	• Gérald Cretegny, syndic de Gland • Daniel Rosselat, syndic de Nyon
• Marianne Huguenin, syndique de Renens • Jean-Charles Cerottini, syndic de St-Sulpice • Georges Cherix, syndic de Villars-Ste-Croix • André Gorgerat, syndic de Chavannes • Michel Tendon, syndic de Crissier	• Georges Cherix, syndic de Villars-Ste-Croix	• Alain Gilliéron, syndic de Prilly • André Gorgerat, syndic de Chavannes-près-Renens • Marianne Huguenin, syndique de Renens • Pierre Kaelin, syndic d'Ecublens • Michel Tendon, syndic de Crissier • Claudine Wyssa, syndique de Bussigny
• Bernard Degex, syndic de Blonay • Alain Bovay, syndic de Saint-Légier • Charles-André Ramseier, syndic de Château-d'Œx • Claire-Lise Blum Buri, syndique de Rougemont • Elina Leimgruber, municipale à Vevey	• Christine Chevalley, syndique de Veytaux Présidente du groupe «Bourgs & Villages»	• Laurent Baillif, syndic de Vevey • Lyonel Kaufmann, syndic de La Tour-de-Peilz • Laurent Wehrli, syndic de Montreux

FORMATION CONTINUE 2012

Le CEP propose son vingtième programme!

Les valeurs sûres du management se maintiennent:

– CAS en management et gestion du changement: 7e édition

– Formation personnelle en leadership pour les cadres de direction: 2e édition

Toujours active également dans l'organisation de formations sur mesure l'équipe du CEP se tient à votre disposition pour tous renseignements utiles ■

Contact:
Info.cep@vd.ch
ou
Tél. 021 648 77 55

CEP
CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

LE CEP POURSUIT SON AMBITION: CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'ADMINISTRATIONS SIMPLES ET PROCHES DES USAGERS.

C'EST DONC TOUT NATURELLEMENT QUE LE CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE POUR LA FONCTION PUBLIQUE RENFORCE SON OFFRE, PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LES THÈMES DE LA COMMUNICATION ET DE L'EFFICIENCE, SUJETS INCONTOURNABLES ET ESSENTIELS ATTENDUS PAR NOS ADMINISTRATIONS.

Les principales nouveautés sont: achats professionnels, l'essentiel pour une pratique responsable; économie publique, l'essentiel pour comprendre les fonctions de l'Etat,; communication média, maîtriser l'interview télévisée; négocier pour atteindre ses buts.

Le CEP propose également deux nouveaux certificats:

- un certificat en leadership pour responsable d'équipe porté par l'Association Suisse pour la Formation des Cadres (ASFC) conçu pour les porteurs de CFC.
- le CEP devient centre de test ECDL (European Computer Driving Licence), où il sera possible d'obtenir une certification européenne en bureautique.

COURRIER DU LECTEUR

Vous souhaitez réagir, apporter des précisions à l'un des sujets abordés dans nos éditions? Votre avis nous intéresse.
Envoyez-nous vos messages par courriel à nathalie.greiner@ucv.ch ou par poste à Nathalie Greiner - UCV - CP 481 -1009 Pully
(Rubrique Courrier du lecteur)

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Plan général d'affectation et autonomie communale

Les faits

En avril 2007, la Commune de St-Sulpice a mis à l'enquête un projet de révision de son plan général d'affectation. Celui-ci organise une densification du bâti permettant de passer de 3 à 5'000 habitants, en privilégiant le nord du territoire, particulièrement le long de la route cantonale. Une légère extension de la zone faible densité, qui couvre la presque totalité de la longueur du territoire communal en bordure du lac Léman, est aussi prévue pour protéger l'arborisation des rives et du coteau ainsi que le maintien du cadre de vie.

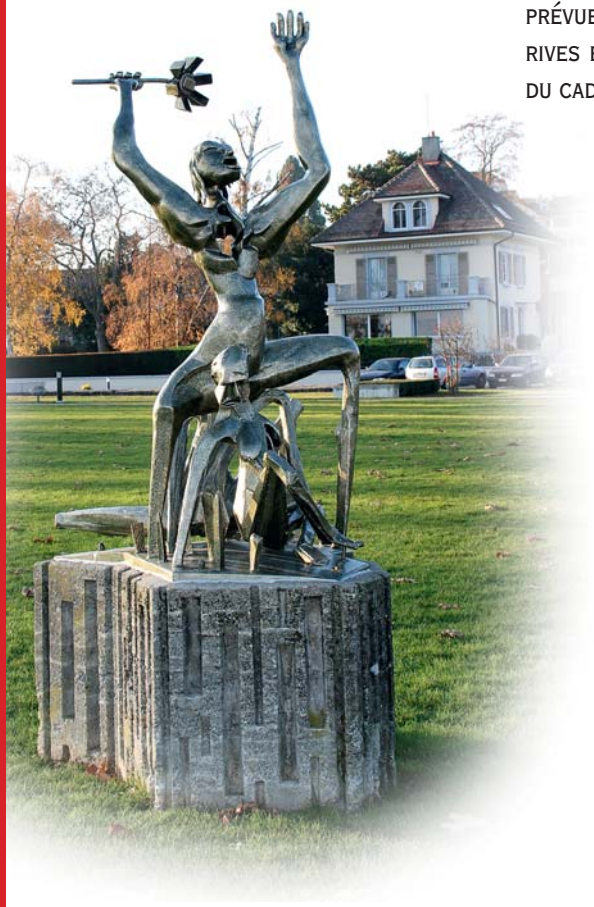

Deux propriétaires touchés par l'extension de cette zone de faible densité ont fait opposition au plan, invoquant notamment la perte de droit à bâtir qu'ils subissent. Déboutés dans un premier plan par le Conseil communal qui a adopté le plan le 16 avril 2008, ils recourent à la CDAP, laquelle annule les décisions communales. La Cour cantonale se fonde en substance sur le fait que tant le plan directeur cantonal, que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) prévoient une densification de la zone à bâtir, à laquelle ne répond pas, pour les parcelles concernées, la mesure prise. La CDAP renvoie donc le dossier à l'autorité communale, afin que les parcelles des recourants soient colloquées intégralement en zone de moyenne densité. Dans ses considérants, elle suggère en outre à l'autorité communale de profiter de cette modification pour étendre la zone de moyenne densité aux parcelles adjacentes.

TEXTE: PATRICE GIRARDET
AVOCAT À LAUSANNE
SPÉCIALISTE EN DROIT DE L'IMMOBILIER ET
DE LA CONSTRUCTION

Contre cette décision, la Commune de St-Sulpice a déposé un recours de droit public au Tribunal fédéral en invoquant une violation de son autonomie.

La décision du Tribunal fédéral

La Haute Cour souligne tout d'abord qu'en droit cantonal vaudois, les communes jouissent d'une autonomie maintes fois reconnue lorsqu'elles définissent, par des plans, l'affectation de leur territoire. La LATC ne contient aucune disposition sur la densité des constructions, notamment la hauteur des immeubles ou le coefficient d'utilisation du sol, qui ressortissent au seul droit communal.

Le TF rappelle ensuite que le plan directeur cantonal (PDCn), entré en vigueur le 1er août 2008, s'attache notamment à combattre le phénomène d'étalement urbain par un développement judicieux des centres disposant de services publics adaptés, mais qu'il prévoit aussi la création de nouveaux espaces. Le PALM, dont l'objectif est la réalisation de l'agglomération Lausanne-Morges, constitue un instrument d'urbanisme de niveau directeur, tendant à réagir contre le développement non durable, en accentuant celui des espaces déjà urbanisés. Ces deux instruments répondent à l'exigence d'utilisation mesurée du sol (art. 1 al. 1 LAT), qui impose une rationalisation de la zone à bâtir, plutôt que son extension.

En l'espèce, le TF constate que la Commune de St-Sulpice remplit les exigences globales de densification de ces instruments, sa capacité d'accueil étant portée de 3'000 à 5'000 habitants. Dans ces conditions, elle est fondée à adopter des mesures visant à la préservation d'un cadre de vie de qualité, en protégeant la typologie caractéristique d'une partie de son territoire, en l'occurrence les rives – inclues dans le Plan directeur cantonal des rives vaudoises posant le principe d'une faible densité de construction – et le coteau, lesquels constituent une entité homogène méritant d'être conservée. Constatant que le territoire de St-Sulpice présente des caractéristiques tout à fait particulières, la Haute Cour relève que la Commune a clairement distingué cette zone, colloquée en faible densité dans son plan, de celles villageoise et résidentielle, en adoptant des règles particulières, notamment la limitation du nombre de logements par parcelle ou l'obligation de planter un arbre majeur pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti. Elle estime ce choix raisonnable et cohérent au regard de l'ensemble du plan.

(...) L'OBLIGATION DE PLANTER UN ARBRE MAJEUR POUR CHAQUE TRANCHE DE 500 M2 D'UN BIEN-FONDS BÂTI.

L'atteinte aux intérêts privés des propriétaires intimés (qui allèguent une réduction de leurs droits à bâtir) paraît également admissible au regard de l'intérêt public évoqué à la conservation du cadre de vie. Le TF souligne que c'est essentiellement son caractère peu bâti et le voisinage du lac qui confère son intérêt et sa valeur au secteur sud de la Commune, indépendamment de l'indice d'utilisation du sol.

En définitive, le TF admet qu'en appliquant un objectif de densification de manière schématique sur un espace restreint et sans tenir compte des spécificités du territoire communal, la Cour cantonale a indûment substitué son appréciation à celle de la Commune et, partant, violé son autonomie communale. Il admet donc le recours et confirme définitivement l'adoption du plan ■

Chronique d'une fusion réussie (2)

La convention était en parallèle étudiée avec notre consultante, en nous référant aux cas d'autres communes, vaudoises et fribourgeoises. Comme nous représentions la première fusion d'une certaine importance dans le canton, les exemples existants étaient peu nombreux, et notre cas a d'ailleurs apporté de nombreux éléments à la loi sur les fusions qui commençait à se mettre en place.

Dans le cadre de l'information à la population, un concours avait été ouvert pour le nom de la nouvelle commune, ainsi que pour ses armoiries, deux sujets très sensibles… avec le montant des futurs impôts. Le choix du nom, par exemple, fut un vrai casse-tête: «Lavaux» ne pouvait être choisi, la région s'étendant bien au-delà de nos cinq communes, «Epesses» et «Villette» étaient des appellations vinicoles, Grandvaux et Riex étaient moins bien connus. Cully, comme chef-lieu du cercle, associé à Lavaux donna «Cully-Lavaux», qui fut alors proposé, mais n'eut hélas pas l'heur de plaire aux habitants de Grandvaux… Le choix des armoiries s'arrêta sur celles de Villette, tout à la fois esthétiques et proches de la vigne, et rappelant l'ancienne commune générale.

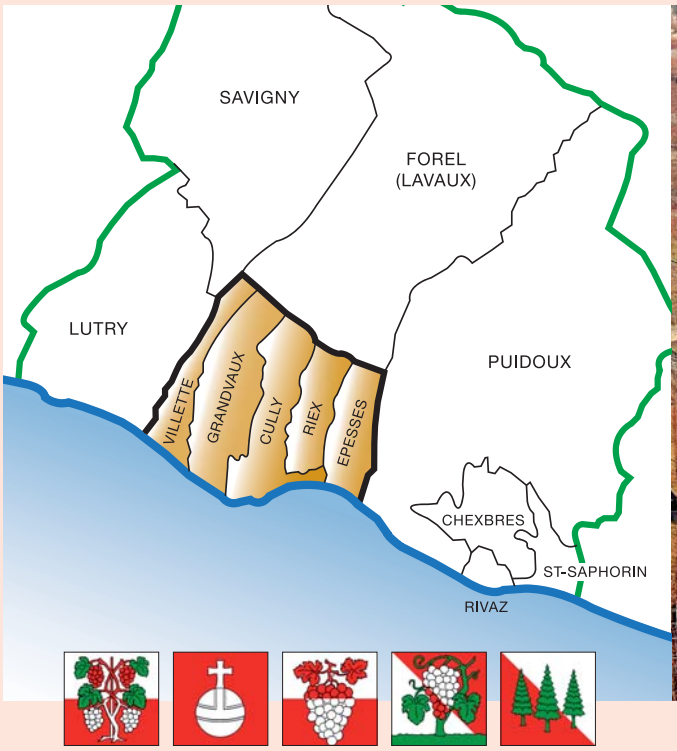

Le passage devant les conseils communaux

Le projet de fusion et le texte de la convention furent ensuite présentés aux cinq conseils communaux, le même jour, le 22 novembre 2004, comme objet unique d'une séance extraordinaire. L'acceptation fut unanime, à notre grand soulagement, et à la satisfaction générale.

La loi alors en vigueur aurait permis d'aller de l'avant sans votation populaire, mais les municipalités et les conseils communaux furent facilement convaincus qu'une telle approche aurait été maladroite, chaque habitant se sentant intimement concerné par une telle décision. La loi actuelle a d'ailleurs maintenant corrigé le tir à ce sujet.

L'information de la population

Elle a donc commencé: des séances publiques, largement annoncées, ont eu lieu dans les cinq communes, présidées par le syndic du lieu, en présence de ses collègues, des municipaux et des membres des commissions. Une dernière réunion générale a finalement eu lieu à la Grande salle de Grandvaux, où étaient invités tous les habitants des cinq communes.

Toutes les questions ont reçu une réponse, les remarques ont été écoutées, notées, et prises en compte le cas échéant. La majorité des participants à ces séances étaient favorables à la fusion, à part quelques nostalgiques, sceptiques ou inquiets. Mais aucun opposant, hélas, ne montra le bout de son nez, ceux-ci ayant attendu les toutes dernières semaines avant le scrutin pour activer leur campagne d'opposition.

La votation populaire

Le jour de la votation, le 27 février 2005, devait être un jour de fête ! L'événement était historique, animé par une radio locale mise en place par le groupement scolaire, le bus-studio étant logé sur la place de l'Hôtel du Monde, à Grandvaux. J'étais chargé, avec un collègue municipal de cette même commune, notoirement opposé à la fusion, de commenter les résultats au fur et à mesure qu'ils nous étaient transmis. Cully, Epesses et Riex venaient d'accepter la fusion à une très forte majorité,

…ON M'ANNONCE UN RÉSULTAT NÉGATIF À GRANDVAUX POUR QUELQUE 100 VOIX D'ÉCART !

TEXTE: JEAN-DANIEL BADOUX
ANCIEN SYNDIC DE RIEX

AVEC L'AIDE DES NOTES DE DANIEL PORTA
ANCIEN SYNDIC DE VILLETTE

Ci-dessus, les syndics à l'origine du 1er projet de fusion. De gauche à droite: Daniel Porta (Villette), Nicole Gross (Epesses), Jean-Daniel Badoux (Riex), Michel Fouvy (Cully) et Alain Parisod (Grandvaux)

de l'ordre de 80%. Les résultats de Villette tardaient, et tombent finalement: acceptation, avec un score très confortable. Mon collègue fait la grimace, ayant espéré que le bloc de l'ouest, Grandvaux et Villette, serait uni dans l'opposition.

C'est ensuite à moi de faire une grimace bien plus forte: on m'annonce un résultat négatif à Grandvaux, pour quelque100 voix d'écart. Je suis tellement surpris que je demande qu'on me répète le résultat, feignant d'avoir mal compris. Hélas, il ne me reste qu'à trouver une formule lénifiante pour terminer l'émission. La fête prévue est évidemment ratée, on boit juste un verre sans grand enthousiasme…

La seconde tentative

Celle-ci a heureusement été la bonne, et sera le sujet des deux prochains articles. On a beaucoup glosé sur les raisons du premier échec: c'était un projet des syndics, les conseils communaux n'ont pas été impliqués, l'information à la population n'a pas été suffisante, les habitants n'ont pas pu s'exprimer et les opposants n'ont pas été intégrés…

On a souvent vu échouer une première tentative: c'est certes une déception, mais elle a le mérite de mettre en évidence les problèmes rencontrés, afin de pouvoir ensuite en tenir compte en connaissance de cause. Je pense simplement que la «Fusion 2009» a eu la chance de connaître dès le départ la présence et l'identité des opposants, alors que ceux-ci ne s'étaient manifestés qu'au tout dernier moment la fois précédente: c'est ce risque, connu et identifié, qui aura été le meilleur moteur d'une excellente motivation de toute l'équipe.

Si l'on se souvient que, pour Montreux et ses communes voisines, 40 ans se sont écoulés entre le dernier échec et la concrétisation de la dernière fusion, on ne peut que se féliciter qu'il n'ait fallu à Lavaux que 10 ans pour l'ensemble du processus! ■

A SUIVRE…

La fusion ça ne se commande pas...

Après la votation la honte...

LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE L'UCV
ET SON PRÉDÉCESSEUR

L'interview «5 sur 5»

Les Brigands du Jorat «capturent» la nouvelle présidente de Grand Conseil (septembre 2010)

M. Yvan Tardy préside la Journée des Communes Vaudoises qui a lieu dans sa commune d'Epalinges (juin 2008)

Claudine WYSSA

5 Questions:

- **QUE SERIEZ-VOUS SI VOUS N'ÉTIEZ PAS?**
  Un chat
- **QU'EST-CE QUI VOUS FAIT PEUR?**
  Mon dentiste
- **VOTRE RAPPORT A L'ARGENT: LA DERNIÈRE FOLIE QUE VOUS VOUS ÊTES OFFERTE?**
  Pas le temps pour les folies!
- **TEMPÊTE DU DESERT OU CALME BLANC?**
  Plutôt tempête, mais pas du désert. Plutôt de la montagne
- **QUEL EST VOTRE MEILLEUR ENNEMI?**
  Mon iPphone

5 Dates clés:

- **1972** Maturité et départ du Valais natal pour Zurich
- **1979** Mariage et début de l'activité professionnelle
- **1983** Arrivée à Bussigny-près-Lausanne
- **1987** Première élection au conseil communal de Bussigny-près-Lausanne, entrée en politique
- **2010** Présidente du Grand Conseil

Yvan TARDY

5 Questions:

- **QUE SERIEZ-VOUS SI VOUS N'ÉTIEZ PAS?**
  Avocat pour mieux défendre les intérêts des communes
- **QU'EST-CE QUI VOUS FAIT PEUR?**
  L'égoïsme des gens et le réflexe du Conseil d'Etat: «Tout ce qui coûte de l'argent se partage avec les communes, mais ce qui en rapporte est pour nous...»
- **VOTRE RAPPORT A L'ARGENT: VOTRE DERNIÈRE FOLIE ?**
  Une Audi
- **TEMPÊTE DU DESERT OU CALME BLANC?**
  Tempête du désert, malgré moi, quand on fait de la politique...
- **QUEL EST VOTRE MEILLEUR ENNEMI?**
  Mon impatience (face aux lenteurs administratives cantonales, notamment!)

5 Dates clés:

- **1939** Naissance à Lausanne
- **1963** Mariage avec une charmante gruyérienne
- **1964**
- **1966** Naissance de mes trois filles
- **1971**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDEVACO À ROLLE

La Côte à l'unisson avec le Sud

PÉNURIE DE LOGEMENTS, MARGINALISATION DES JEUNES : AU NORD OU AU SUD, LES PROBLÈMES SE RESSEMBLENT. LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DE COOPÉRATION (FEDEVACO), LE 16 NOVEMBRE À ROLLE, A PERMIS UNE FOIS ENCORE DE FAIRE CE CONSTAT FRAPPANT ET DE SOULIGNER L'ENGAGEMENT DES COMMUNES D'ICI POUR DES COMMUNES D'AILLEURS.

C'est désormais une tradition: chaque année, la FEDEVACO et sa quarantaine d'associations membres se donnent rendez-vous dans une commune du Canton pour une assemblée générale «délocalisée». Par la chaleur de son accueil dans les magnifiques murs du Château de Rolle et la qualité des discussions, la «Perle du Léman» a mis la barre très haut, plaçant la rencontre sous le signe de l'humanisme.

La démarche humaniste est à la portée de toute commune, respectueuse de la diversité des cultures, soucieuse de mieux protéger l'environnement ou de promouvoir l'éducation. C'est guidée par cette vision que Rolle a décidé, il y a six ans, de nouer un partenariat avec la FEDEVACO, a expliqué le Municipal Denys Jaquet. «Un partenariat gagnant à tous points de vue», selon le Rollois: en fédérant les associations de coopération au développement du Canton, la faîtière a une vue d'ensemble qui lui permet de regrouper les financements de différentes communes et de s'assurer de la qualité des projets financés via les deniers publics. Et d'appeler à doubler le nombre de communes partenaires – actuellement une trentaine.

Un exemple de ce que l'appui des communes permet de réaliser a été donné par le Nyonnais Joël Rochat, de retour de mission volontaire au Brésil avec l'organisation E-CHANGER. Soutenu par les

TEXTE: EMMANUELLE ROBERT
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DE COOPÉRATION (FEDEVACO)

communes de Rolle, Morges, La Tour-de-Peilz, Prilly et Treycovagnes, cet ingénieur civil et sa femme, graphiste, ont appuyé durant 4 ans une association visant à promouvoir l'habitation digne, en construisant des logements sociaux avec la collaboration active des familles sur les chantiers. Parmi les lotissements construits ou planifiés, une réalisation de 200 logements «livrés ces jours» a suscité des échos admiratifs dans le public.

Redonner de la dignité

Ce «voyage» virtuel au Brésil a été suivi d'un dépaysement total, sur les rives du lac Titicaca, au Pérou. L'association Traditions pour Demain a plongé l'assistance en pleine cérémonie d'Indiens Aymara, faisant une offrande à la Terre-Mère.

«La culture, c'est aussi du développement», a martelé Diego Gradis, président et fondateur de l'association rolloise qui fête cette année ses 25 ans. En donnant les moyens à de jeunes indigènes d'organiser une fête ancestrale sur le point de tomber dans l'oubli, en leur confiant des responsabilités, le projet leur a permis de se sentir reconnus. «Raviver une coutume, redonner de la dignité, c'est un premier pas vers le développement», a insisté M. Gradis. La fête attire désormais, chaque année, des milliers d'Indiens.

Avec la FEDEVACO, «on sait où va l'argent», s'est réjoui le préfet de Nyon Jean-Pierre Deriaz. Un avis partagé par le syndic de Mont-sur-Rolle; «nous avons conscience que l'argent va au projet choisi, en ce qui nous concerne nous mettons l'accent sur l'éducation et la jeunesse», a expliqué Hubert Monnard.

Mies, la pionnière

L'expertise de la Fédération vaudoise a convaincu la commune de Mies, qui vient de décider de consacrer, dès 2012, 0,7% du budget de fonctionnement géré par la commune à la coopération au développement, selon les recommandations des Nations Unies. Mies est la première commune vaudoise à adopter ce principe.

Garante de la qualité des projets de ses associations membres grâce à l'expertise de ses commissions bénévoles, la FEDEVACO organise aussi des formations pour ses associations, a rappelé son président Vincent Zodogome. «La bonne volonté ne suffit pas», a expliqué le plus Vaudois des Béninois: «lorsque je vais là-bas, ce qui m'importe c'est de voir que les projets que nous avons menés ensemble perdurent».

Partenaires fidèles

Autre partenaire important de la FEDEVACO, Nyon: la déléguée à l'énergie et au développement durable Sarah Huber a témoigné du désir de la ville de permettre aux citoyens de faire un lien entre les projets soutenus au Sud et les réalités qu'ils vivent.

A L'HEURE OÙ LES COMMUNES ONT DE PLUS EN PLUS DE CHARGES À GÉRER ET DE DÉFIS À RELEVER, ELLES NE NÉGLIGENT PAS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT POUR AUTANT

Quant au président du législatif nyonnais, Christian Puhr, il a insisté sur l'importance des contacts entre la faîtière vaudoise et les conseils communaux.

A l'heure où les communes ont de plus en plus de charges à gérer et de défis à relever, elles ne négligent pas la coopération au développement pour autant. En 2010, elles ont participé pour plus de 315'000 francs à la réalisation de projets au Sud et à l'Est, via la FEDEVACO. Le Canton a financé pour plus de la moitié du fonds de projets – en tout quelque 2,3 millions de francs. Un tiers a été versé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) à Berne. Pour chaque 2 francs récoltés dans le canton de Vaud via la FEDEVACO, la Confédération ajoute 1 francs. Une manière de saluer la solidarité des Vaudoises et des Vaudois, ancrée dans leur Constitution ■

Photo ci-dessous:
Lors de son intervention, Jean-Pierre Deriaz, préfêt de Nyon s'est réjoui qu'avec la FEDEVACO «on sait où va l'argent»

VENDREDI 7 OCTOBRE 2011

Assemblée générale de l'AVSM à Forel-Lavaux

C'EST À FOREL (LAVAUX) QUE S'EST DÉROULÉE LA 61E ÉDITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX.

Photos ci-dessous:
M. Jean-François Croset, préfet

M. Thierry Meyer,
rédacteur en chef du journal
«24 heures»

M. Jean-François Croset, Préfet, a présenté le district de Lavaux-Oron, célèbre pour ses vignobles en terrasses au bord du lac Léman et inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO depuis 2007.

Ensuite, M. Daniel Flotron, Syndic de Forel (Lavaux) a présenté sa commune. Celle-ci a beaucoup évolué ces dernières années et les zones constructibles seront bientôt toutes occupées. De nombreuses sociétés sont actives avec, notamment la Fanfare qui organisera la fête cantonale des musiques en 2013 et qui a montré un aperçu de son talent lors de l'apéritif.

Lecture du dernier rapport de Christian Richard, qui prend congé du comité après 10 ans d'activité dont 6 à la présidence de l'AVSM. Il rappelle les activités du comité pour l'année écoulée et les nombreuses tâches effectuées avec, entre autres, les cours de formation organisés pour les Secrétaires municipaux, la mise à jour du classeur bleu et bien d'autres tâches inhérentes à cette profession. Sylvie Nussbaum, caissière de l'Association, quitte, elle aussi sa fonction cette année.

Deux postes sont à repourvoir au sein du comité et Anne Décaillet d'Aigle et Pierre-Alain Borloz de Forel (Lavaux) sont élus à l'unanimité par une salve d'applaudissements. Les autres membres du comité sont réélus et c'est Pierre-André Duppertuis qui succèdera à Christian Richard et prendra les rênes de la présidence.

Cette année, une seule personne fête ses 25 ans d'activité: il s'agit de Mme Monique Noirot de la commune de Bassins qui reçoit le «célèbre» stylo de l'AVSM.

Pour les statisticiens, l'AVSM compte à ce jour 371 membres actifs et 26 membres retraités et 84 mutations ont été enregistrées cette année.

Le nouveau Président, Pierre-André Dupertuis remercie Christian Richard pour ses années d'activité et s'ensuit une joute oratoire fort sympathique et divertissante. C'est au tour de Claire-Lise Cruchet de remercier Sylvie Nussbaum, pour sa rigueur et sa constance dans la tenue des comptes, pas toujours facile avec les soucis liés à cette fonction.

M. le Conseiller d'Etat, Philippe Leuba est venu présenter le message du Conseil d'Etat et, une fois de plus, n'a pas caché son admiration sur la capacité des Secrétaires municipaux à assumer leurs multiples tâches au sein des communes vaudoises.

TEXTE: VIVIANE POTTERAT
SECRÉTAIRE MUNICIPALE, YVONAND
MEMBRE DU COMITÉ DE L'AVSM

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

Photos de gauche à droite:
- Le clocher de Forel
- La grande Salle dans laquelle s'est déroulé l'assemblée
- Madame Sylvie Nussbaum fleurie
- Le nouveau comité avec de gauche à droite: Giancarlo Stella, Anne Décaillet, Pascale Joray, Viviane Potterat, Pierre-Alain Borloz, Claire-Lise Cruchet et Pierre-André Dupertuis
- Le conseiller d'Etat Philippe Leuba félicite le président sortant Christian Richard et lui remet un diplôme

Photo ci-contre:
- Pierre-André Dupertuis, un nouveau président tout sourire

Photo ci-dessous:
- Dans une grande salle bien remplie, on remarquera au premier rang, de gauche à droite: M. Daniel Flotron, syndic de Forel, M. Thierry Meyer, rédacteur en chef du journal 24 heures, M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat, Mme Brigitte Dind, secrétaire générale de l'UCV, et M. Yvan Tardy, président de l'UCV

Après la partie statutaire, c'est M. Thierry Meyer, Rédacteur en chef de 24 Heures qui a présenté ce journal dont la mission est de rassembler et d'informer. A ce jour, 130 personnes travaillent à la rédaction pour faire découvrir les nouvelles quotidiennes à 223'000 lecteurs assidus.

L'assemblée s'est ensuite déplacée à la grande salle pour le repas qui a débuté par un magnifique buffet de différentes spécialités qui a ravi l'ensemble des convives.

L'année prochaine c'est la commune de Chavornay qui accueillera notre assemblée le 5 octobre.

Composition du comité pour 2011-2012:

- **Pierre-André Dupertuis,** La Tour-de-Peilz Président
- **Claire-Lise Cruchet,** Lucens,
- **Giancarlo Stella,** Morges,
- **Pascale Joray,** Trelex,
- **Viviane Potterat,** Yvonand,
- **Anne Décaillet,** Aigle
- **Pierre-Alain Borloz,** Forel (Lavaux).

Les fonctions des membres du comité seront définies lors de la prochaine séance du comité ■

VENDREDI 7 OCTOBRE 2011

Assemblée générale de l'AVSM à Forel-Lavaux

Photo ci-contre:
M. Daniel Flotron, un syndic qui a du doigté et de l'oreille!
Un magnifique buffet a été dressé dans la salle communale
Photo ci-dessous:
La fanfare de Forel s'est produite pendant l'apéritif

VOTRE PUBLICITÉ DANS
LE POINT COMMUN-E
ET DANS
L'ANNUAIRE DES COMMUNES ET DISTRICTS VAUDOIS 2012

REGIPUB SA

AV. DE LONGEMALLE 9
CASE POSTALE 137
1020 RENENS 1
TÉL. 021 317 51 51
CONTACT@REGIPUBSA.CH

Les agences d'assurances sociales élargissent leurs compétences

TEXTE: MARKUS PICHLER
PRÉSIDENT DE L'AVDAAS

Entrée en vigueur des PC familles et de la rente-pont

La loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont est entrée en vigueur le premier octobre 2011.

Dans l'application de ce nouveau dispositif d'aide aux familles modestes et aux personnes proches de l'âge de la retraite, sans droit aux indemnités de chômage, les 42 agences d'assurances sociales du canton jouent un rôle essentiel.

En effet, depuis octobre, les collaborateurs et collaboratrices des agences d'assurances sociales accueillent, informent et soutiennent dans leurs démarches, les personnes venant se renseigner sur ce nouveau dispositif. Près de 6'000 familles remplissant les critères d'octroi pourraient en bénéficier d'ici à fin 2012.

LA RENTE-PONT DOIT PERMETTRE AUX PERSONNES PROCHES DE LA RETRAITE, N'AYANT PLUS D'INDEMNITÉ DE CHÔMAGE, D'ATTEINDRE L'ÂGE LÉGAL DE L'AVS, SANS RECOURIR À L'AIDE SOCIALE

Rappelons que pour percevoir des prestations, les familles doivent disposer d'un revenu. Il s'agit donc de donner un coup de pouce aux familles ne pouvant pas couvrir les besoins essentiels de leur ménage, malgré leur activité lucrative et d'éviter ainsi le recours à l'aide sociale.

La rente-pont, quant à elle, doit permettre aux personnes proches de l'âge de la retraite, n'ayant pas ou plus droit aux indemnités de l'assurance chômage, d'atteindre l'âge légal de l'AVS, sans recourir à l'aide sociale. Son but est également de préserver le capital prévoyance des ayants droit pour ne pas prétériter leurs prestations futures. Elle est calculée selon les mêmes critères que les prestations complémentaires à l'AVS.

Sortir de l'aide sociale

Une attention particulière a été portée aux familles et aux chômeurs(es) âgé(e)s, actuellement au bénéfice du revenu d'insertion (RI). 900 familles et 300 femmes de plus de 62 ans et hommes de plus de 63 ans pourraient ainsi sortir rapidement de l'aide sociale.

En étroite collaboration avec les centres sociaux régionaux, les agences ont pris contact dès octobre avec les personnes au RI pouvant potentiellement bénéficier des PC familles ou de la rente-pont. Les premiers dossiers ont été rapidement constitués et transmis pour décision, à la caisse cantonale vaudoise de compensation.

A la fin du mois d'octobre, 160 demandes de PC familles et 18 demandes de rente-pont ont été enregistrées par la caisse cantonale vaudoise de compensation.

Mise en place du dispositif

La mise en place du dispositif a demandé des efforts particuliers vu le délai très court entre la décision prise en votation populaire en mai dernier et l'entrée en vigueur de la loi au premier octobre. Les mois d'été ont permis à l'ensemble des partenaires de préciser la loi et son processus d'application. Ainsi, le règlement d'application a été arrêté par le Conseil d'Etat le 17 août 2011 et les derniers éléments techniques affinés en septembre.

Les agences d'assurances sociales ont également renforcé leur personnel dans le courant de l'été. L'agence de Lausanne, par exemple, a constitué une nouvelle équipe de 4 personnes se consacrant exclusivement à cette nouvelle tâche.

Relevons que pour faire face aux nouvelles charges, le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) s'est engagé à contribuer financièrement au dispositif.

La Formation

Elément clé dans toute mise en oeuvre, un soin particulier a été donné à la formation du personnel. Celle-ci a été organisée, en 2 étapes, par l'association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales (aVDaas) en partenariat avec le département de la santé et de l'action sociale (DSAS), la caisse cantonale vaudoise de compensation ainsi que les retraites populaires pour le volet prévoyance professionnelle.

Dans une première étape, une information générale a été transmise à l'ensemble du personnel des agences d'assurances sociales et des centres sociaux régionaux du canton. Puis, une formation plus approfondie a été dispensée aux 120 collaborateurs et collaboratrices des agences d'assurances sociales. Portant sur des points plus techniques, ces journées de formation ont permis aux professionnels(les) de se familiariser avec les nouvelles dispositions légales en la matière.

Cette offre s'inscrit pleinement dans le cadre du concept de formation de l'aVDaas. Cette dernière organise en principe deux fois par année des sessions de formations continues sur des thématiques en lien avec les assurances sociales. Elle organise également des cours de formation initiale destinés aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices des agences de ce canton portant sur les multiples facettes du travail en agence.

De plus amples informations concernant les PC familles et la rente-pont sont disponibles sur internet aux adresses suivantes:

www.vd.ch/PCFamilles
et
www.vd.ch/rente-pont

Enfin, les agences d'assurances sociales restent à disposition du public et des communes pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à les contacter ■

ASSOCIATION DES COMMANDANTS
DES POLICES MUNICIPALES VAUDOISES

Assemblée générale d'automne à Savatan

L'ASSOCIATION DES CHEFS DES POLICES MUNICIPALES VAUDOISES S'EST RÉUNIE, À L'INVITATION DE L'ACADÉMIE DE POLICE DE SAVATAN POUR SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE, LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011.

A cette occasion, les chefs de police ont été reçus par M. le Directeur de l'Académie de police, le lt-col Alain Bergonzoli. Celui-ci à, au travers d'un exposé très intéressant, a résumé précisément les enjeux de demain s'agissant de la formation de base (enseignement des aspirants de police) et le développement de la formation continue en liens étroits avec les corps de police partenaires de l'Académie. L'augmentation sensible des besoins en personnel n'échappe pas à la formation dans la mesure où le centre de police forme plus de 130 aspirants par année. Les commandants des polices communales ont été sensibilisés sur les besoins mais aussi sur les opportunités de développement des compétences qu'offre l'Académie de police.

Cette assemblée était aussi la dernière journée de présidence de M. le Cdt de la police de l'Ouest lausannois, le maj Christian Séchaud qui durant son mandat s'est considérablement investi dans la défense des intérêts des polices municipales. Il poursuit son engagement au sein du comité de l'ACPMV au côté du nouveau président élu, M. le Cdt de la police d'Yverdon-les-Bains, le maj Pascal Pittet. Celui-ci aura à charge de poursuivre le positionnement des polices municipales dans le cadre de la réforme policière en pouvant compter sur un comité élargi, représentant ainsi les 9 représentants des organisations policières, nouvellement appelées, polices communales dès le 1er janvier 2012 ■

P.P.

NOUVEAU STATUT ET NOUVEAU PRÉSIDENT À L'ACPMV

Effet collatéral de l'adoption de la loi sur l'organisation policière vaudoise, l'organe faîtier des chefs des polices communales doit désigner son représentant au sein de la Direction opérationnelle de la police vaudoise. Suite logique de l'activité qu'il a menée jusqu'à maintenant, l'actuel Président, le Commandant de la Police de l'Ouest lausannois Christian Séchaud, a été désigné par l'Assemblée générale pour assumer cette tâche.

Après cinq ans passés à la présidence de l'ACPMV, un souffle nouveau est nécessaire. Et c'est le Commandant de la Police d'Yverdon-les-Bains Pascal Pittet qui reprend le flambeau. But de cette opération: assurer un contrôle par l'Association sur le travail de son délégué d'une part, partager la responsabilité et le travail entre plusieurs personnes et de façon très claire d'autre part. Plein succès au nouveau Président ■

C.S.

Photos de haut en bas:

Le comité de l'ACPMV

La cap. Muriel Wirthlin, Div. opérationnelle de la police municipale de Lausanne, fait partie des cinq nouveaux membres de l'ACPMV

Le lt-col Alain Bergonzoli, directeur de l'Académie de police de Savatan, remet un pavé souvenir au président sortant Christian Séchaud

Un auditoire très intéressé par l'exposé du lt-col Bergonzoli

TEXTES: MAJ. CHRISTIAN SÉCHAUD
COMMANDANT DE LA POLICE OUEST-LAUSANNOIS

MAJ. PASCAL PITTET
NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ACPMV

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

A gauche, le nouveau président de l'ACPMV, le maj. Pascal Pittet est félicité par son prédécesseur, le maj. Christian Séchaud

Ci-dessous, le nouveau stand de l'ACPMV

POSTES DE POLICE DES VILLES

De nouvelles prestations

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE VAUDOISE (LOPV) PERMET AUX POLICES COMMUNALES D'OFFRIR DE NOUVELLES PRESTATIONS AUX HABITANTS. LA MAJORITÉ DES PLAINTES POURRONT DÉSORMAIS ÊTRE DÉPOSÉES DANS N'IMPORTE QUEL POSTE DE POLICE DU TERRITOIRE, LES INFRACTIONS GRAVES RESTANT DE LA SEULE COMPÉTENCE DE LA POLICE CANTONALE. CETTE ÉVOLUTION PERMET DE SUPPRIMER LES DOUBLONS QUI EXISTAIENT JUSQU'ALORS. ELLE EST POSSIBLE GRÂCE À L'EFFORT RÉALISÉ AU COURS DES DERNIERS MOIS PAR TOUS LES PARTENAIRES POUR FORMER LES POLICIERS COMMUNAUX À CES NOUVELLES ACTIVITÉS.

Pas moins de onze jours de formation continue sont nécessaires pour permettre la mise à niveau des policiers actuellement actifs dans les corps de police ne bénéficiant que de faibles délégations de compétences. Car dès le 1er janvier 2012, les policiers devront pouvoir procéder à tous les constats d'accidents de circulation, enregistrer toutes les plaintes pour des vols, des voies de faits, des lésions corporelles simples et d'autres encore. Ils pourront aussi établir des constats de cambriolage et traiter des violences domestiques.

Fini le renvoi vers le poste de gendarmerie pour les petits délits, ces événements qui empoisonnent la vie quotidienne et qui sont d'autant plus désagréables lorsque l'on est renvoyé d'un guichet à l'autre. Finis les doublons, mais la qualité va rester, notamment parce que les compétences et prérogatives de la police de Sûreté restent pleines et entières lorsque les infractions sont plus graves. La mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle, de l'intégrité sexuelle ne peuvent être pris en charge que par des enquêteurs, des spécialistes qui reprennent les affaires complexes.

Mais avec ce système, la très grande majorité des plaintes pourra être traitée par des policiers généralistes, un premier effet tangible de cette réorganisation de la police ■

POUR TOUS LES DESSINATEURS AMATEURS

Concours de dessins illustrant des sujets d'actualité

A vos crayons !

Pour les numéros de son édition 2012, Point-Commune souhaite trouver des dessinateurs parmi ses lecteurs pour illustrer avec humour des sujets d'actualités.

Le comité de rédaction choisira pour chaque numéro le dessin qui lui paraîtra être le meilleur et celui-ci sera publié.

Les sujets sont libres mais doivent être en lien avec l'actualité.

A vos crayons et pour le numéro de mars, le délai est fixé au 24 février 2012.

Merci d'envoyer vos œuvres à Nathalie Greiner – UCV – CP 481 – 1009 Pully ■

CONCOURS

Point d'intersection

OÙ SE TROUVE CE PANNEAU?

Si vous pensez savoir dans quelle commune vaudoise se situe ce carrefour envoyez un e-mail à: ***nathalie.greiner@ucv.ch*** *et indiquez: concours point commune N° 38, le nom de la commune où se trouve le panneau et vos coordonnées.*

Celui ou celle qui trouvera le plus de points d'intersections présentés durant l'année 2011, figurera avec sa commune dans le numéro de Point Commun-e de mars 2012. (en cas d'ex-aequo: tirage au sort). Le carrefour présenté dans le numéro 38 était situé à: ***GILLY***

6 personnes ont trouvé la bonne réponse, soit:

- *Yvan Arnaud, Yvonand*
- *Martine Comte, Echandens*
- *Claire-Lise Cruchet, Lucens*
- *Cédric Echenard, Rolle*
- *Chantal Jaquier, Carrouge*
- *Patrick Porchet, Bussy-sur-Moudon*

VENDREDI 4 OCTOBRE 2011

Journée technique de l'AVIATCO en terre fribourgeoise à Bulle

C'EST CHEZ NOS VOISINS FRIBOURGEOIS, DANS LA VILLE DE BULLE, QUE TRENTE-CINQ MEMBRES DE L'AVIATCO SE SONT RETROUVÉS POUR LEUR TRADITIONNELLE JOURNÉE TECHNIQUE AUTOMNALE. APRÈS LES CAFÉS CROISSANTS, INDISPENSABLES POUR DÉMARRER LA JOURNÉE D'UN BON PIED, MONSIEUR ERNEST BUCHER PRÉSIDENT DE L'AVIATCO A SOUHAITÉ LA BIENVENUE À TOUS LES MEMBRES QUI ONT FAIT LE DÉPLACEMENT EN TERRE GRUYÈRIENNE.

Ensuite c'est Monsieur Dominique Blanc, chef du service des routes du canton de Vaud, qui a présenté son service en détail. Ce dernier occupe 500 personnes, dont 350 cantonniers, répartit en quatre divisions , soit: Gestion du réseau, Infrastructure routière, Entretien, Coordination et administration. Le réseau est constitué de 1'505 km de routes et 740 ouvrages d'art, principalement des ponts. Il en coûte entre 12 et 14 millions de francs par an pour maintenir ce réseau en bon état.

Grande photo:
La Grande Rue de Bulle entièrement réaménagée

Photos ci-dessous de gauche à droite:
M. Dominique Blanc, chef du Service des routes
M. Gaëtan Cherix, directeur du CREM
35 membres de l'AVIATCO étaient présents à Bulle

TEXTE ET PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI
GDESIGN & COMMUNICATION, LUTRY

Le deuxième conférencier de la journée, Monsieur Gaëtan Cherix, directeur du CREM à Martigny, a fait l'éloge de l'énergie propre, d'une société à 2000 watts et sans le nucléaire. Il a présenté les avantages et les inconvénients pour les communes et leurs habitants d'un tel choix. Dans l'attente de nouvelles énergies et d'ingénieurs spécialisés dans la transformation des immeubles au niveau de l'isolation thermique, la première mesure à prendre est la baisse de la consommation (électricité, chauffage, benzine, etc.).

«LA TRANSFORMATION DU CENTRE-VILLE ET DES AXES D'ACCÈS ONT CRÉÉS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE»

Après l'apéritif, en compagnie de M. Pierre Pythoud, municipal des travaux et un repas très apprécié, servi au Restaurant de l'Hôtel de Ville, tous les participants ont accompagné M. Jean Hohl, ingénieur communal, pour une visite du centre-ville entièrement réaménagé. Ce dernier a expliqué les différentes raisons qui ont amené la Municipalité à repenser entièrement les axes d'accès à la cité et les transformations des principales rues de son centre historique. Le résultat de ces opérations structurelles et cosmétiques est une magnifique réussite qui a donné à la capitale de la Gruyère une toute nouvelle dimension et une dynamique économique en adéquation avec celle de son canton ■

Photo ci-dessous, de gauche à droite:
M. Pierre Pythoud, municipal des travaux; M. Jean Hohl, ingénieur de la ville de Bulle et M. Ernest Bucher

TOUS À VOS AGENDAS

Mémento 2012

Quand			Qui	Quoi	Où
2012					
Mar	10 janvier	12h00	UCV	Comité	Lausanne
Lun	6 février	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Mar	21 février	07h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Jeu	23 février	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Jeu	8 mars	18h30	UCV	Séance info aménag. du territoire par Maître B. Bovay	Nyon
Jeu	15 mars	18h30	UCV	Séance info aménag. du territoire par Maître B. Bovay	La Tour-de-Peilz
Ven	16 mars	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	22 mars	18h30	UCV	Séance info aménag. du territoire par Maître B. Bovay	Yverdon-les-Bains
Jeu	22 mars	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Pully
Ven	23 mars	09h00	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Gimel
Jeu	26 avril	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Ven	27 avril	09h00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	La Tour-de-Peilz, Villa des Doges
Ven	4 mai	09h00	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Région Nyonnaise
Ven	4 mai	09h00	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Moudon
Mer	16 mai	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	24 mai	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Ven	25 mai	07h30	UCV	Groupe des Villes	Vevey
Jeu	31 mai	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Syens
Ven	8 juin	17h00	UCV	Comité	Bourg-en-Lavaux (Cully)
Sam	**9 juin**	**09h00**	**UCV**	**AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISE**	**Bourg-en-Lavaux (Cully)**
Ma	19 juin	14h00	JOURNAL	Comité de rédaction du Point Commun-e	Pully
Jeu	5 juillet	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	30 août	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Vully-les-Lacs (Salavaux)
Lun	10 sept.	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	13 sept.	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Mar	25 sept.	07h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Ma	25 sept.	14h00	JOURNAL	Comité de rédaction du Point Commun-e	Pully
Ven	5 oct.	09h00	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Chavornay
Ma	9 oct.	12h00	UCV	Comité	Lausanne
Ven	26 oct.	09h00	AVIATCO	Journée technique	Gryon
Mer	14 nov.	07h00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	15 nov.	14h00	UCV	Conseil	Lieu à déterminer
Jeu	22 nov.	14h00	UCV	Groupe Bourgs & Villages	Bourg-en-Lavaux (Cully)
Lun	26 nov.	07h30	UCV	Groupe des Villes	Renens
Ven	7 déc.	09h30	JOURNAL	Comité de rédaction du Point Commun-e	Lieu à déterminer
Jeu	13 déc.	07h00	UCV	Comité	Bussigny

2013					
Ven	26 avril	09h00	AVIATCO	30e Assemblée générale ordinaire	Cossonay
Ven	7 juin	17h00	UCV	Comité	Montricher
Sam	8 juin	09h00	UCV	AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISE	Montricher
Automne			AVIATCO	30e anniversaire de l'AVIATCO	Lieu et date à déterminer